PROCEDURE DE TRANSFERT AU DEPART DE L'UPVD

Vous devez télécharger sur
http://www.univ-perp.fr/fr/menu/formation/je-m-inscris/transfert
la fiche de transfert départ de l'UPVD
en 3 exemplaires

↓

Compléter le transfert
et demander
le quitus auprès de la B.U.

↓

Retourner la fiche de transfert départ
en 3 exemplaires
à la Scolarité Centrale

↓

La Scolarité Centrale :

- -> Vous remet ou renvoie à l'université d'accueil
un exemplaire de la fiche départ et votre dossier pédagogique

-> Conserve 1 exemplaire du transfert départ